

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PARTICIPAZIONI DI A CULLITTIVITÀ DI CORSICA
A I SPESI DI FUNZIUNAMENTU 2019 DI U RISTURANTI
INTERAMMINISTRATIVU (AGRIA)

PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2019 DU
RESTAURANT INTER-ADMINISTRATIF (AGRIA)

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport soumis à votre approbation concerne l'activité du restaurant administratif dont l'Etat a confié depuis de nombreuses années la gestion de l'établissement à l'association AGRIA.

Cette association signe des conventions annuelles avec chacune des administrations utilisatrices du restaurant, en vue de définir notamment le montant de leur participation au titre de la prise en charge des frais de fonctionnement.

Cette participation des administrations conventionnées couvre d'une part, les postes de dépenses obligatoires : eau, gaz, électricité, maintenance informatique, maintenance des équipements, abonnement de téléphone, abonnement internet, et d'autre part les postes de dépenses dites facultatives retenues à savoir les honoraires du cabinet comptable et une partie des charges salariales.

La participation de la Collectivité de Corse s'élève ainsi pour l'année 2019 à **17 944,98 €** calculée par rapport au nombre de passages constatés en 2018, soit **5 141** sur un nombre de passages total s'élevant à **24 210**.

Il est à noter qu'en 2018 notre participation était de 11 905,74 €.

L'augmentation en 2019 est due à une sous-estimation des participations et par conséquent un déficit d'exercice 2018 de 22 049,15 € qui a dû être intégré aux participations 2019.

De plus, la maintenance et l'entretien du matériel de cuisine ainsi que des mouvements de personnel ont donné lieu à des dépenses non provisionnées.

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur la signature de la convention de financement pour l'année 2019.

Les dépenses nécessaires sont inscrites au budget de la Collectivité de Corse, programme N6151B - chapitre 930 et seront engagées sur l'opération existante « 2019-1AEB11 Moyens généraux ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.